

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2023 à 18h30

N°DCM2023.12.20/16

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Claude THABUIS

Rapporteur : M. Jean-Pierre GENIN

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Catherine COLLOMB (procuration à Laurence POTIER GABRION), Sylvie SERMONDADAZ (procuration à Sébastien COTTET), Michel LANGLET (procuration à Patrice CONTAT),

Excusés sans procuration : Jean-Michel REBET

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Convention d'installation, d'entretien et de maintenance des liaisons fibre optique de la ville de La Roche sur Foron pour l'exploitation du réseau de vidéo protection entre la commune et SERFIM TIC

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique nécessaire à la mise en place du système de vidéo protection, la commune a demandé que soient utilisés les fourreaux existants des différents opérateurs présents sur le territoire communal.

L'utilisation de ces fourreaux suppose de disposer d'une autorisation d'accès à ces derniers qui nécessite la qualité d'opérateur.

La commune ne disposant pas de cette qualité et n'ayant donc pas accès aux offres d'ORANGE, la société SERFIM TIC a décidé de recourir au contrat d'accès aux infrastructures d'ORANGE dont elle est titulaire dans le cadre du marché conclu avec la commune.

Au titre de ce marché, la société va ainsi déployer des câbles de fibre optique dans les infrastructures existantes de la société Orange nécessaire à l'exploitation du réseau de vidéo protection de la commune.

Ces travaux d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des liaisons fibre optique pour l'exploitation du réseau de vidéo protection nécessitent la signature d'une convention entre la Commune et SERFIM TIC qui a pour objet de définir :

- Les droits et obligations des parties sur la fibre optique installée dans les infrastructures Orange au regard des contraintes particulières figurant dans l'offre d'accès à ces infrastructures,
- Les responsabilités de SERFIM TIC,
- Les conditions financières induites par le déploiement des installations de la fibre optique dans les infrastructures d'Orange. La redevance versée pour le passage de l'ensemble des équipements dans les fourreaux d'Orange est de 2082.80 € HT/an.

Cette convention a une durée de quatre ans renouvelable, sauf en cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'une convention entre la commune et SERFIM TIC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE » (Y. MINO, B. CHAMBOURDON, M. FISCHER, N. ORSIER, JF. VILLER :

- **APPROUVE** la nécessité d'une convention relative à l'installation, la gestion, l'entretien et la maintenance des liaisons fibres optiques de la commune de la Roche sur Foron pour l'exploitation du réseau de vidéo protection.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes et documents y afférents.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 22 décembre 2022
Pierrick DUCIMETIERE

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 20 décembre 2023

Le Secrétaire de séance
Claude THABUIS

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

